



FORMATION RÉMUNÉRÉE
DU CAP AU BTS

Formation aux particuliers
Période de
professionnalisation, contrat
de professionnalisation et Droit
individuel à la formation



33, Bd. du Capitaine Gèze
13333 MARSEILLE Cedex 14

Tél. 04 91 21 57 00
Fax 04 91 21 57 01



Accès transport en commun

Métro ligne n° 2
Sortie station "Bougainville"

Bus ligne n° 30
Arrêt "Aygaldes Corot"



Ces formations bénéficient du
soutien du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur

Tourisme et art de vivre

Cuisine, Restaurant et Service en café brasserie



BP Restaurant

Diplôme de niveau IV

DÉFINITION

Le titulaire du Brevet Professionnel restaurant doit être capable d'organiser ou de faire organiser la préparation du service, d'accueillir la clientèle, de vendre, de servir. Il devra être capable de contrôler et de gérer son unité de restauration.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du BP Restaurant travaille en autonomie ou en relation étroite avec sa hiérarchie. A son niveau, il contribue à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'entreprise et peut, en fonction de ses capacités personnelles et après une période d'adaptation, devenir maître d'hôtel.

Il exerce son activité dans les entreprises de restauration classique, de toutes tailles et de toutes catégories, recevant de la clientèle française et étrangère.

OBJECTIFS

A l'issue de sa formation, l'apprenti :

- Organise son activité (approvisionnements, maintenance des matériels, gestion d'équipe...)
- Maîtrise les différentes formes de services et les techniques spécifiques (découpage, flambage, ...)
- Assure la commercialisation (éventuellement en langue étrangère) des produits (mets et boissons) dans le respect de la législation en vigueur (règles d'hygiène et de sécurité, ...)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Formation en alternance avec une entreprise d'accueil agréée et un centre de formation,
- Calendrier de présence au centre de formation et plan de formation remis à chaque jeune en formation et employeur.

SERVICES DU CENTRE DE FORMATION

- Le service entreprise peut aider les employeurs dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou les modifications d'agrément ainsi que les mettre en contact avec des candidats,
- Suivi de la formation de l'apprenti(e) par des visites en entreprise des responsables de section,
- Suivi de la formation sur le site Internet du centre de formation.

ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 25 ans,
- Déposer au Centre de formation un contrat en alternance signé avec une entreprise d'accueil,
- Participer à un entretien avec un professionnel du centre de formation courant Juin-Juillet,
- Fournir une photo d'identité et les trois derniers bulletins scolaires.

Recrutement

recrutement@corot-formations.com

Site Internet

www.cfa-corot.com